

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE AVEC UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE

Par arrêté du 9 septembre 2024, sur demande du Président du Conseil départemental du Var, le Préfet du Var a prescrit l'ouverture d'une enquête publique avec une enquête parcellaire conjointe, préalables à (1) la déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation, (2) la cessibilité des parcelles ou des droits réels immobiliers, nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD560 au lieu-dit « Barbebelle » et, d'autre part, à la cessibilité des immeubles ou parties d'immeubles ou des droits réels nécessaires à sa réalisation, sur le territoire de la commune de Villecroze, au bénéfice du Conseil départemental du Var.

Le projet consiste à sécuriser l'intersection entre la RD560 et la RD251 sur la commune de Villecroze, par la création d'un carrefour giratoire en lieu et place du carrefour en Y actuel.

Le responsable (pétitionnaire) est le Conseil départemental du Var – Direction des infrastructures et de la mobilité – Pôle ingénierie – 390, avenue des Lices – CS 41303 – 83076 Toulon cedex.

Le dossier complet comprend (1) un sous-dossier relatif à la déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation et (2) un sous dossier parcellaire en vue de la cessibilité des biens immobiliers et des droits réels nécessaires à la réalisation du projet.

M. François BOUSSARD est le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Toulon.

Le siège des enquêtes est fixé en mairie de Villecroze. Les enquêtes s'y tiendront du lundi 14 octobre 2024 au jeudi 31 octobre 2024 inclus, soit 18 jours consécutifs (exceptés samedis, dimanches et jours fériés).

Pendant la durée des enquêtes, le dossier est consultable : **1°** sur un poste informatique au siège des enquêtes aux jours et heures indiqués dans le tableau ci-dessous **et 2°** sur support papier, en mairie de Villecroze. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur un des registres d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux jours et heures ci-après :

Lieu et siège des enquêtes	Ouverture		Permanences du commissaire enquêteur	
	Jours	Heures	Jours	Heures
Mairie de Villecroze Hôtel de Ville Maison des Services Route de Salernes 83690 Villecroze	du lundi au vendredi	de 8h30 à 12h	Lundi 14 octobre 2024	9h à 12h
			Vendredi 18 octobre 2024	9h à 12h
	lundi et mercredi	de 13h30-16h30	Mercredi 23 octobre 2024	13h30 à 16h30
			Jeudi 31 octobre 2024	13h30 à 16h30

Un poste informatique est également mis à disposition à l'accueil de la Préfecture du Var pendant toute la durée des enquêtes.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège des enquêtes où elles sont annexées à l'un des registres.

Le dossier peut-être consulté et des observations peuvent être formulées directement sur le registre dématérialisé, à l'adresse : <https://www.registredemat.fr/var-barbebelle>. **Le public pourra formuler ses observations** par courriel adressé au commissaire enquêteur du 1^{er} jour des enquêtes, à 0h01, au dernier jour des enquêtes, à 24 h, à l'adresse électronique suivante : var-barbebelle@registredemat.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public, en mairie de Villecroze et au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var ainsi que sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-cloturees>, à réception et pendant un an à compter de la clôture des enquêtes.